



LE RACING CARS ORGANISATION VOUS INVITE AU



RACING CARS ORGANISATION
31^è
RALLYE RCO
DE TROIS-PONTS

REGLEMENT 2.0

Ver. **2.0**
NOUVELLE DATE



Avec le soutien privilégié de :

FD AUTOSPORT.BE

Oli
Shuttle Xpress

JE
RACING



Rallye RCO de Trois-Ponts 17 et 18 juillet 2021

Une organisation du Racing Cars Organisation a.s.b.l. (Lg 25)
VISA ASAF : 2021/31 – N° Entreprise : 0470-071-403



Adresse du Secrétariat et de la Direction de course :
Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée à 4983 Basse-Bodeux.



Toutes les mesures liées au Covid-19, **présentes ou à venir**, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier. Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités. Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1er janvier 2021, dans TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, des équipements sont imposés à tous les concurrents et aux véhicules. Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

www.asaf.be
http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

PREAMBULE :

La Division « Histo-démo » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « Histo-démo » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « Histo-démo » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-démo » **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division « Histo-démo » sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel: l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1995 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1995, à minuit.
Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de culasse et/ou de moteur de substitution, même non implantés avant le 31 décembre 1995, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la même marque que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, c) ci-dessous).

L'**élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une homologation, dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des contrôles de cylindrée et de brides pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de 250 €, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8° tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le 31/12/1961.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérfications", le document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division « Histo-démo », elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaisances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

De plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de ces catégories, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être :

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

Remarque :

Si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette. (Voir Art 1.6.5 du R.S.G.)

Rappel :

Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS !

Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général. / **R.S.G.** = Règlement Sportif Général. / **R.P.R.** = Règlement Particulier Rallyes.

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING

Avant l'épreuve

- | | | | | |
|---|----------|------------|---------|---|
| ➤ | Lundi | 24 mai | | Parution du Règlement Particulier. (Art. 3.3.9 du RSG). |
| ➤ | Lundi | 7 juin | | Début des engagements. (Art. 3.3.9 du RSG). |
| ➤ | Vendredi | 09 juillet | 12h00 | Clôture définitive des inscriptions. |
| ➤ | Mardi | 13 juillet | 20h00 | Attribution des numéros. |
| | | | ➤ 21h00 | Affichage de la liste des engagés et parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.) |

Pendant l'épreuve

- | | | | | |
|---|----------|------------|---------|--|
| ➤ | Samedi | 17 juillet | 09h00 | Ouverture du secrétariat. |
| | | | ➤ 09h00 | Distribution du road-book sur convocation* |
| | | | ➤ 09h00 | Ouverture du contrôle technique sur convocation* |
| | | | | * Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.), pour le contrôle technique ainsi que le numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou la page Facebook de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage. |
| | | | | <u>Aucune dérogation ne sera accordée !</u> |
| | | | ➤ 09h00 | Début des reconnaissances. |
| | | | ➤ 15h00 | Fin de la distribution des road-book et documents. |
| | | | ➤ 18h00 | Fermeture du secrétariat. |
| | | | ➤ 18h00 | Clôture du contrôle technique |
| | | | ➤ 20h00 | <u>FIN ABSOLUE DES RECONNAISSANCES.</u> |
| ➤ | Dimanche | 18 juillet | 06h45 | Ouverture du secrétariat.
Réouverture des V.T. <u>complémentaires.</u> |
| | | | ➤ 07h00 | Fermeture <u>DEFINITIVE</u> des V.T. |
| | | | ➤ 07h15 | Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet de l'organisateur/épreuve. |
| | | | ➤ 07h46 | Ouverture du parc fermé de départ. |
| | | | ➤ 08h01 | Départ de la première voiture, boucle 1 |
| | | | ➤ 11h23 | Départ de la première voiture, boucle 2 |
| | | | ➤ 15h01 | Départ de la première voiture, boucle 3 |
| | | | ➤ 17h49 | Arrivée théorique de la première voiture |
| | | | ➤ | 60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les Divisions 4,3,2,1 et PH : affichage des résultats officiels |
| | | | ➤ | 30' après l'affichage des résultats finaux : affichage des résultats OFFICIALISES |
| | | | ➤ | 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : publication des résultats 4,3,2,1 et PH, par affichage et édition via les réseaux sociaux. |

II. ORGANISATION

Art. 1. Organisation

Le Racing Cars Organisation a.s.b.l., N° d'entreprise 0470 071 403, organise les 17 et 18 juillet, le 31^{ème} Rallye RCO de Trois-Ponts. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

Directeur de course	DEMAIN Marc	Lic n° 404
Directeur de course adjoint	SENY Guy	Lic n° 524
Directeur de sécurité	FILOT Jean	Lic n° 663
Directeur de sécurité adjoint	TROQUAY Georges	Lic n° 651
Directeur de sécurité adjoint	BINET Jean-Marie	Lic n° 589
Directeur de sécurité adjoint	BINET Jonathan	Lic n° 585
Directeur de sécurité adjoint	COX Arnaud	Lic n° 659
Directeur de sécurité adjoint	CANTIN François	Lic n° 655
Secrétaire du meeting	COX Serge	Lic n° 652

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Commissaires Sportifs	Président de collège	SEVRIN Lambert	Lic n° 419
	Membres	OLIJNYK Georges	Lic n° 421
		MACEDOINE Quentin	Lic n° 846
Commissaires Techniques	Président de collège	SAINT-REMY Guy	Lic n° 406
		HENAUT Thierry	Lic n° 444
	Membres	LIEGEOIS Pierre	Lic n° 436
		LUX André	Lic n° 433
		GILBERT Georges	Lic n° 973
		PEREIRA Magalie	Lic n° 432
		BAIWIR Océane	Lic n° 430
Inspecteur du GT Sécurité-Homologation	BRASSEUR Joël	Lic n° 450	
Observateur ASAF	GEILENKIRCHEN Noël	Lic n° 422	

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

Directeur de course adjoint, chargé des relations avec les autorités communales		MARQUET Michel	Lic n° 660
Relations concurrents		COLLIGNON Eddy	Lic n° 411
Responsables des E.S.	1-	MODAVE Louis	Lic n° 653
	2-	DELAUNOIS Alain	Lic n° 465
	3-	BORLEZ Robert	Lic n° 534
	4-	DEMARTEAU René	Lic n° 801
Chefs de sécurité sur les E.S.	1-	GOBEAUX Frédéric	Lic n° 22206
	2-	DACQUIN Sandrine	Lic n° 20723
	3-	LEONARD Chrystell	Lic n° 25280
	4-	MASSART Eric	Lic n° 21422

Secours médicaux

Equipe médicale :	C.R.S. Médecins (DUVILLE Christian)
Ambulances :	5 véhicules – suivant contrat ASAF

III. MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye RCO de Trois-Ponts est une épreuve **OPEN (E.N.P.E.A.)** de type B (voir Art 26 du R.P.R.), disputée en une étape, comptant pour :

- le Championnat de la Province de Liège ;
- le Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles (**FWB**) ;
- le Championnat du Luxembourg des Rallyes ;
- le Challenge des Bourlingueurs ;
- le Prov'Historic Master Challenge;
- le Challenge Bruno Thiry.

Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

Elle accueillera également ceux de la Division « Histo-démo » (voir Art. 26.11.6. du R.P.R.)

Art. 4. Description Parcours

Le parcours comprend 3 boucles identiques d'une longueur de 79,390 Km comprenant chacune 4 étapes spéciales :

- E.S. 1 : 12.950 mètres (100 % asphalte)
- E.S. 2 : 6.980 mètres (100 % asphalte)
- E.S. 3 : 7.540 mètres (97 % asphalte – 3 % terre)
- E.S. 4 : 10.280 mètres (100 % asphalte)

Pour un total de 238,170 Km, dont 113,250 Km d'étapes de classement, comprenant 0,2 % de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et « Histo-démo » parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve. Ils prendront le départ après les concurrents des autres divisions.

Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des Divisions 1,2,3 et 4.

La Division « Histo-Démo » prendra le départ après les concurrents des Divisions PH.

L'ordre complet sera donc : Divisions 1,2,3 et 4 / Divisions PH / Division « Histo-Démo ».

Art. 5. Engagement

5.1 Procédure

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate, du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP DEVRA parvenir, **uniquement par voie postale**, au plus tôt le 7 juin et, au plus tard, le 9 juillet à 12h00 (période durant laquelle le "droit simple" sera d'application), au siège social de l'a.s.b.l. :

Racing Cars Organisation a.s.b.l., 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement auquel sera ajouté le montant dû pour le(s) éventuel(s) TP devra **OBLIGATOIREMENT** être porté au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant ces mêmes dates et moments*.

(Attention aux délais bancaires !)

N° : BE69 0013 4144 0278 du RCO - BIC : GEBABEBB - Mention : Equipage X – Y

Rappels : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

*** Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription.**

5.2 Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et copilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF / VAS / RACB / Nat.-Int. étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2021).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

5.3 Titres de Participation (TP)

5.3.1 La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

Rappel : un "T-P" doit être établi pour les licenciés "R" de la VAS, notre Fédération sœur réservant cette licence aux seuls "Rittensport" (Rallyes d'orientation à l'ASAF).

Seuls, les concurrents belges disposant d'une licence RACB d'un niveau suffisant et en cours de validité (2021) pourront solliciter un TP.

Dans ce cas, le formulaire n° 1 de demande de TP, joint au présent règlement, dûment complété, devra impérativement être rentré et payé en même temps que l'engagement.

Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (A3/A4/B/L) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.



ATTENTION : Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

5.3.2 Concurrents étrangers

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), les licenciés porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale" étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

* L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé qui sera alors obligatoirement joint à l'engagement).

Note générale :

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.
Tout engagement incomplet sera considéré comme nul et ne sera pas traité.

5.4 Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 150 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R. (voir Art 9.2 du R.S.G. et Art 5. du R.P.R.).

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 30 concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division « Histo-démo » (voir Art. 9.2 du R.S.G. et Art. 5. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (**IMPORTANT** : Voir Art. 5.1 et 5.2 du R.P.R.).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 170.

Remarque importante :

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5.5 Frais d'inscription (voir Art. 3.11. du R.S.G. des P.S. A.S.A.F.)

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Le paiement du droit d'engagement et des TP éventuels se fera UNIQUEMENT par virement bancaire et ce, pour un seul équipage.❖ Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.❖ Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le premier pilote est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.❖ En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !❖ Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve. |
|--|

Les frais d'inscription d'une voiture en D4 s'élèvent à	475 €.
Les frais d'inscription d'une voiture en D1, D2 ou D3 s'élèvent à	410 €.
Les frais d'inscription d'une voiture en PH Classic ou PH S/R s'élèvent à	370 €.
Les frais d'inscription d'une voiture en « Histo-démo » s'élèvent à	270 €.
 Un tarif préférentiel* est appliqué pour les équipages membres de l' ACL Sport (ou d'une ASN étrangère). *non applicable à la catégorie Histo-Démo	
Pour ces équipages, une réduction de +/- 30% (hors frais d'assurance) sera accordée soit : 100 €	
 Un tarif préférentiel est appliqué pour les équipages membres du Racing Cars Organisation et de l' ASRT	
Une réduction de 10 € sera accordée par membre licencié « (co)pilote » du RCO ou de l'ASRT.	

5.4 Remboursements :

5.4.1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a- ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b- ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

5.4.2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention

L'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

5.4.3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5, du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a- remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b- remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.5 Attribution des numéros (voir Art.7 du R.P.R.)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 13 juillet à 20h00 heures. Les numéros seront communiqués au numéro de téléphone 0475 / 742 - 740 entre 21h00 et 22h00, sur la page internet du RCO : <https://rco-asbl.be/> , sur le forum (f-rco.meilleurforum.com) ou via les réseaux sociaux habituels.



Il sera IMPERATIF d'imprimer et de **présenter** le document reçu par mail afin de pouvoir retirer vos documents. A ce sujet, soyez particulièrement attentifs, lors de la réalisation de la demande d'engagement, pour votre adresse mail, à la différence entre le trait d'union « - » et le underscore « _ » ainsi qu'à bien marquer les points « . ». De plus, la personne qui retirera les documents devra être en possession de la licence du pilote ou du copilote.

Les numéros, en Divisions 1,2,3 et 4, seront attribués de 1 à 200 ; en Division PH S/R de 201 à 250 ; en Division PH Classic, de 251 à 299 ; en Division « Histo-démo » à partir de 301.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9. du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 17 juillet de 9h00 à 20h00. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur. **Il s'agit de reconnaissances et non d'essais.** Le code de la route doit être strictement observé. Des contrôles seront organisés par l'organisation et les forces de l'ordre.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, Carte d'identité, Permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve.**

A l'avance, merci pour votre collaboration

Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré. Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

BAILLY R., BECKERS H., BINET J-M, BINET J., BORLEZ R., BRASSEUR J., CATIN Ph., CANTIN F., COLON L., COX A., COX S., DEBATTY Ch., DEBATTY J., DELAUNOIS A., DEMAIN M., DEMARTEAU R., LOUIS D., FILOT J., LOUIS D., MARQUET M., MODAVE L., PONCIN M., SENY G., TROQUAY G. et VAN DEN SANDE G., tous habilités à la surveillance des reconnaissances, des assistances et du parcours en général.

B) Ravitaillement (voir Art 2.1.4. du R.P.R.)

Un ravitaillement est prévu dans chaque boucle et est renseigné dans le road-book.

C) Assistance (voir Art. 17 du R.P.R.)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.



La zone d'assistance sera divisée en emplacements de +/- 20M par voiture. Les emplacements seront attribués par l'organisation et communiqués aux concurrents dans le mail reprenant le numéro de course et les heures de convocation.

Si la situation sanitaire l'impose, les directives en matière de « tracing » des équipes d'assistance seront d'application. Pour les modalités d'application, voir l'ANL du 14/07/20 réactualisée le 26/08/20 se trouvant sur le site internet de l'ASAF. Les formulaires de « tracing » annexés au présent règlement seront, dès lors, à rentrer, dûment complétés, en même temps que les documents d'engagement.

Etant entendu qu'il s'agit d'une mesure COVID, toute infraction ou occupation d'un mauvais emplacement entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course de l'équipage concerné.

Remarque : Pour les concurrents qui louent ou font une assistance commune, il sera prudent d'en avertir l'organisation **AVANT L'ATTRIBUTION DES NUMEROS** afin qu'il en soit tenu compte, si possible, lors de l'attribution des emplacements.

Attention :

1- Toute demande de changement d'emplacement après l'attribution et la diffusion des numéros (et des emplacements) entraînera des frais de gestion de 25 euros, à charge du demandeur, qui devront être portés au compte du club avant que le changement ne soit effectué.

2- En fin de rallye, un état des lieux sera effectué par les Autorités et, en cas d'immondices laissés sur place, un constat sera dressé avec une amende et des frais de nettoyage adressés au concurrent.

ATTENTION

- ❖ Un laissez-passer* sera **OBLIGATOIRE** pour entrer dans la zone d'assistance ! Sans ce dernier **complété et visiblement affiché au pare-brise**, l'accès à la zone sera refusé. Il y va de votre confort ainsi que de votre sécurité !
- ❖ **Un seul laissez-passer* "voiture" supplémentaire peut être acheté.** Dans ce cas, il est obligatoire de verser un supplément de 5,00 euros au paiement de votre engagement et de préciser ce choix dans la communication du versement (par exemple : « Equipage DUPONT-DURAND + 1 LP »).
* **Attention** : les occupants de ces véhicules doivent faire partie des personnes reprises sur la liste "Tracing" dont question ci-dessus.
- ❖ Par ordre des Autorités et vu que la zone d'assistance est ouverte à la circulation en temps normal, il sera **FORMELLEMENT INTERDIT** de réserver un espace et/ou d'occuper la bande de circulation avant le samedi 8h00 et après le dimanche à minuit.
- ❖ Durant tout le Week-end, la zone d'assistance sera en **SENS UNIQUE** (sens RN66/Bodeux vers Brume), avec une vitesse limitée à 30Km/h (dont il a été tenu compte dans le timing) et une bande de circulation **DEVRA EN TOUT TEMPS** rester libre tant pour les pilotes que pour les services de secours (voir page du road-book).
- ❖ Compte tenu que tout équipage est responsable de son assistance et de ses accompagnants, toute infraction à ce qui précède pourra faire l'objet d'une pénalité en vertu des Art. 6.5 et/ou 13.17 du R.P.R. des P.S. ASAF et, pour rappel, la sanction pourra aller jusqu'à la mise hors-course.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est interdit.

En cas d'infraction à ces règles : **la mise hors course sera immédiatement prononcée.**

RAPPEL : En vue de préserver l'environnement, toute assistance ne pourra être pratiquée qu'une fois le véhicule stationné au-dessus d'une bâche imperméable d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4. En cas de manquement à cette imposition, une amende automatique de 25 € sera infligée pour chaque contravention constatée.

Il en va de même pour l'enlèvement par vos soins de vos déchets dès votre départ du site !

IV. CENTRE DE L'EPREUVE

Le centre de l'épreuve est situé à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée.

Art. 7. Parc fermé. (voir Art.15.1 du R.P.R.)

Le parc fermé sera érigé sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, le 18 juillet à partir de 7h36. Il sera accessible aux concurrents à raison de 1 voiture par minute dans l'ordre des départs donc, en pratique, 15 min avant son heure théorique de départ.

Art. 8. Vérifications techniques. (voir Art. 3 du R.P.R.)

Les VT préliminaires générales auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le samedi 17 juillet suivant l'heure indiquée sur le document qui vous sera préalablement transmis par mail et/ou édité sur le site internet ou la page Facebook de l'organisateur.

Attention, le paiement des « Cartes de Contrôle Technique ASAF » ne pourra se faire que via un terminal de paiement. Plus de paiement en espèces.

Emplacement : Elles se feront au centre du rallye, sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler visuellement, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté, sur deux files.

A l'avance, merci pour votre collaboration

Les vérifications techniques complémentaires se feront au centre de l'épreuve le dimanche 18 juillet entre 6h45 et 7h00.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

***Rappel** : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. 3.8 du R.P.R.)*

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Garage de Michel MARQUET, 180 av Joseph Lejeune à Trois-Ponts.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Les vérifications techniques après sortie de route ou abandon se feront au centre de l'épreuve.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1 personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).

Art. 9. Vérifications administratives

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Conformément à la décision de l'ASAF et dans un souhait de sécurisation des participants ainsi que des organisateurs, **aucun contrôle administratif ne sera effectué !**

Toutefois des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaitances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels dans des pochettes transparentes (Licence + permis de conduire + carte identité).

Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email (marc.demain@skynet.be) AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

AVERTISSEMENTS ET RAPPELS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF (ou les « TP-.. » ASAF pouvant être délivrés dans le cas bien précis repris à l'article 5 du présent règlement), autorisent la participation des pilotes et copilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient « OPEN » ou NON.
Ces licences et « TP-.. » étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés étrangers porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).
N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier E.N.P.E.A. belge.

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-démo » doit avoir atteint l'âge de 18 ans.
Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.
D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

V. DOTATION

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée ne sera organisée.

Les réclamations éventuelles à la Direction de Course, uniquement via les "Relations – Concurrents".

En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès après le passage au CH d'arrivée du PC Course (sans avoir séjourné dans le Parc fermé d'arrivée), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division, pour la dernière boucle).

Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00.

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

Jusqu'au 14 juillet à 20h00 et après le 20 juillet à 12h00 :

DEMAIN Marc , 12 clos de Haute Fecher à 4630 Soumagne
Tel / Fax : 04 / 377-55-48 → de **16h00 à 21h00**
Email : marc.demain@skynet.be

MARQUET Michel (*), 180 avenue J. Lejeune à 4980 Trois-Ponts
Tel : 080 / 68-42-87 → de **16h00 à 21h00**

(* Cette personne n'est pas en possession des engagements ! Elle ne peut donc répondre à toutes questions concernant la validité d'un de ceux-ci ou procéder à des modifications.

Les 15,16 et 19 juillet **pour urgence seulement** :

DEMAIN Marc 0475 / 742 – 740

Les 17 et 18 juillet :

Centre du Rallye, Salle des Fêtes de Basse-Bodeux :
Direction de course Tel : 087 / 84-08-48
Secrétariat Tel : 087 / 84-08-50

Art. 12. Tableau d'affichage

A partir du 17 juillet : Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

VII. DIVERS

- A) Un road-book, un road-book "assistance" et un laissez-passer « assistance » seront remis gratuitement à chaque équipage.
- B) Des programmes avec une carte complète des E.S. seront en vente, dès le samedi à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée à Basse-Bodeux.
- C) Une petite restauration sera disponible au centre du rallye.
- D) Hôtels et logements : Pour tout renseignement, il est possible de prendre contact avec Monsieur Michel MARQUET au 080 / 68-42-87.
- E) L'Organisateur & ses partenaires officiels se réservent le droit d'utiliser les noms, portraits (photographie et TV) ainsi que les résultats des pilotes participants à la compétition tant en Belgique qu'à l'étranger à des fins promotionnelles et ou de publicité, sans notification ni paiement.

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par :

- Katty BARIO (Lic. n° 011), pour le secrétariat de l'ASAF
en date du : 9 février 2021 (pour la partie COVID-19).
- Thierry CHARLIER (Lic. n° 413), pour la Commission "Rallyes" de la CSAP Liège
en date du : 13 février 2021 (pour la version initiale)
et en date du : 16 mai 2021 (pour la version 2.0)
- Jean-Claude PUISSANT (Lic. n° 957), pour la Commission « Rallyes » de l'ASAF
en date du : 10 février 2021 (pour la version initiale)
et en date du : 10 mai 2021 (pour la version 2.0)

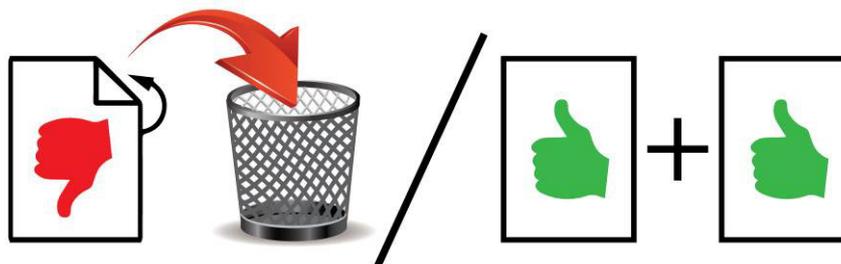
La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Jean-Claude PUISSANT (Lic. n° 957) en date du : 23 / 12 / 2020 (pour la version initiale)
et par Joël BRASSEUR (Lic. n° 450) en date du : 16 / 04 / 2021 (pour la version 2.0).

Tous les formulaires que vous devez compléter ont des destinations différentes !

Ils ne peuvent donc pas être imprimés en recto-verso.

Merci de nous aider à ne pas perdre trop de temps en les réalisant avec soin.



Club organisateur : RACING CARS ORGANISATION asbl Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS Date : 17 et 18 JUILLET	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 7 juin au 9 juillet UNIQUEMENT par voie postale à : Racing Cars Organisation, 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne - Belgique	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					PARTICIPE AU :
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	<input type="checkbox"/> Chal. B. Thiry

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)					
Nom :		Si pseudonyme : / «		Prénom :	
Né(e) le : / /		Adresse :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Code postal :		Localité :		N° :	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.					
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :	
ASAF		VAS		N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	Ecurie

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)					
Nom :		Si pseudonyme : / «		Prénom :	
Né(e) le : / /		Adresse :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Code postal :		Localité :		N° :	
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :	
ASAF		VAS		N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	Ecurie

VEHICULE : Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :	Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à	le / /	(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)
Signature du pilote		<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. Signature du copilote

Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS

N°

Date : 17 et 18 JUILLET

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>													

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>													

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis				Cyl.	Div.	Cla.
								cc		
Compagnie d'assurance :					Police n° :					

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues		
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins		
Eclairage		Anneaux de remorquage		
Documents de bord		Autocollants ASAF		
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°		
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)		
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :		
Arceau de sécurité		Divers :		
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe		
Batterie		Conformité de division		
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)		<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)		
Casque / HANS		EN ORDRE		<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME		<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE		
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :		
Ornement extérieur		Nom/Cachet :		
Echappement				
Protections des tuyauteries				
Poids				
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :		
Pneumatiques				

Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS	N°
Date : 17 et 18 JUILLET	

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : / « »	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature
Prov.	ASAF	VAS	N° Licence
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Type

COPILOTE/PASSAGER

Nom : / « »	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature
Prov.	ASAF	VAS	N° Licence
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Type

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
Compagnie d'assurance :		Police n° :	

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord	Divers :
Eclairage	Divers :
Ceintures de sécurité / Harnais	
Extincteur	
Casque / Hans	
Pneumatiques	
	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
COMMISSAIRE TECHNIQUE	
	Licence N° :
	Nom/Cachet :
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	

Copies de vos licences "sportives" 2021

N°

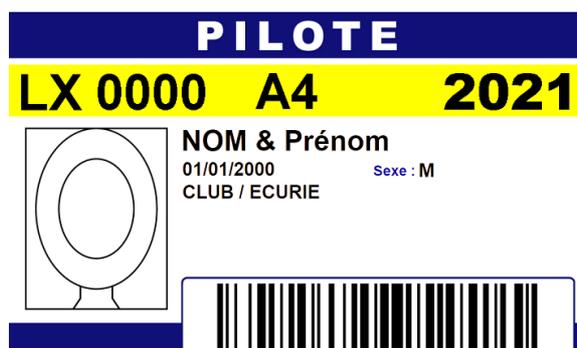
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



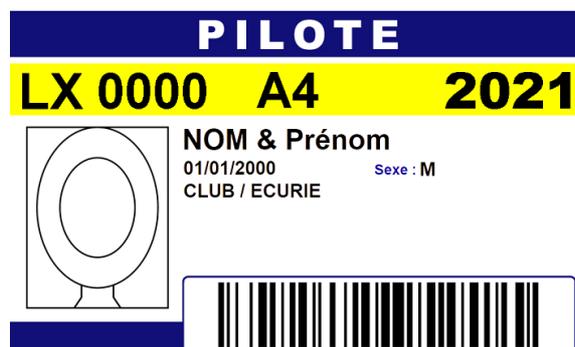
Copilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : De demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2021)

 Association Sportive Automobile Francophone	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021 , à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2021 <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>							
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS	Dates : 17 et 18 JUILLET
---	---------------------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)						
EXPERIENCE REQUISE : (Agrément médical éventuel = Lic. RACB)	NON	NON	NON	OUI*	OUI*						
Numéro de licence : <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>							*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire				

Province :		Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- l'ASAF et les CSAP ;
- le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- le ou les organisateurs de la manifestation ;
- d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours ;** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile*/karting*** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote*/co-pilote*.
 (* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

 Fait à, le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---



MESURE COVID – TRACING - STAFFS ASSISTANCE

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le premier pilote pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS

Date : 17 et 18 JUILLET

Liste des 4 personnes (plus le ou les concurrents) autorisées à pénétrer dans la cellule d'assistance de l'équipage

N°

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) La ou les 2 premières lignes sont destinées à l'identification du (des) concurrent(s)	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans leur cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature :



MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS

Date : 17 et 18 JUILLET

Feuillet n° : 1

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages :

N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages + 6 pers.	Equipages + 8 pers.	Equipages + 10 pers.	Equipages + 12 pers.	Equipages + 14 pers.	Equipages + 16 pers.	Equipages + 18 pers.	Equipages + 20 pers.	RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans le **seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (**chaque page doit être signée**) :



MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS

Date : 17 et 18 JUILLET

Feuillet n° :

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages - **SUITE** :

Suite :	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages + 20 pers. (ne mettre les numéros que si ce sont des équipages non listés en page 1)							RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages	

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (chaque page doit être signée) :